

Département : Tarn-et-Garonne
Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2025
6ème séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 02 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 2 octobre à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'ESCAZEAUX,
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 26 septembre 2025

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Evelyne MEESEMAN. Stéphane MARROU.
Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Dominique MAGNAU. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. David GIRON. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Bernard DIANA. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Jean-Claude FAURIE. Yves MEILHAN. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. Bernard SALOMON. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Pierrette GALLINA.

Etaient absents et représentés par leur suppléant :

Jean-Luc ISSANCHOU représenté par Daniel SCORCIONE
Philippe DEL MARCO représenté par François MEUNIER
Salvador LOPEZ représenté par Dominique DEL MARCO
Jean-Claude FERRADOU représenté par Marie-Claude KAKIEL

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Sonia BESSOU
Pierre CAMBOU
Sandrine AUDUBENALI
Pascal LABARDE
David ARQUIE

Claude RENARD
Christian COLMAGRO
Francis DAUREJAT
Brigitte HYGONENQ
Karine RIEGES

Elodie SANCHEZ
André AUZERIC
Patrick PRADINES
Pascal GUERIN
Marc LAPORTE

Ont donné procuration :

Bertrand TOUSSAINT à Evelyne MEESEMAN
Sylvain LAFARGE à Christian LAGARDE

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 10 OCTOBRE 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 04 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
Présentation par l'association Campagnes Vivantes et le SYGRAL : Dispositif EauzHaie et logiciel de cartographie Cartoc :			
Au vu des questions, Campagnes Vivantes précisent que les financements sont pour les particuliers et les collectivités. Les tarifs sont identiques pour tous. Campagnes Vivantes fournit les plants mais ne plante pas. Elle a un rôle d'accompagnement et de conseil technique. Elle réalise le suivi des projets sur 2 ans. Les élus conviennent qu'au-delà de la sensibilisation, il faut agir. Les endroits sensibles en termes de coulées de boue par exemple sont connus. Il reste à accompagner les propriétaires et à réaliser des actions. Il est indiqué qu'une réunion doit se tenir prochainement entre la CCLTG, l'association Campagnes vivantes et le Sygral. Il convient dans un premier temps de repérer les sites prioritaires et de rencontrer les propriétaires. Il est évoqué dans l'assemblée la nécessité de renforcer les bandes enherbées. Il conviendrait de les accompagner de haies. Les voiries sont à protéger mais également la Gimone (eau potable).			
20251002 D01	GESTION INSTITUTIONNELLE Délibération relative à l'ajustement de la composition des commissions de la CCLTG suite aux élections municipales de juin 2025 sur la commune d'Esparsac	Présents : 34 Votants : 36 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé que les délégués communautaires de la commune d'Esparsac intègrent les commissions dans lesquelles siégeaient les délégués communautaires précédents (avant le renouvellement du conseil municipal en juin 2025), représentant la commune d'Esparsac soit : <ul style="list-style-type: none"> - Commission Finances et personnel - Commission Economie et attractivité du territoire - Commission Habitat, aménagement, urbanisme, mobilités - Commission Affaires sociales

			<p><u>Intervention dans l'assemblée :</u></p> <p>L'assemblée communautaire indique qu'elle souhaite procéder par un vote à main levée sur cette délibération.</p> <p>Les élus (titulaire et suppléant) de la commune d'Esparsac indiquent souhaiter être tous les deux membres des commissions visées ci-dessus.</p>
20251002 D02	AFFAIRES GENERALES Délibération relative à l'adoption de l'avenant n°3 à la convention générale d'adhésion au pôle informatique du CDG82	Présents : 34 Votants : 36 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n°3 à la convention générale d'adhésion au Pôle Informatique du CDG82 prévoyant l'ajout de nouvelles prestations informatiques destinées à renforcer la qualité du service proposé.
20251002D03	FINANCES Débat d'orientation budgétaire 2026 sur la base d'un rapport	Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité	<p>Le conseil communautaire a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire 2026.</p> <p><u>Intervention dans l'assemblée :</u></p> <p>Des explications sont données sur les projections budgétaires retenues dans les orientations budgétaires 2026 (objectif de diminuer de 30 000€ les charges à caractère général, +2,5% des charges de personnel, ...).</p> <p>Il est demandé ou en est la communauté de communes sur le financement de caméras sur la zone d'activité de Bordevieille. Il est répondu que le dossier est à l'étude.</p> <p>Des élus s'interrogent sur le devenir de la maison préemptée par la CCLTG. Il est répondu qu'une commission de travail a été constitué et qu'elle émet des hypothèses de potentielles utilisations à venir (locaux CCLTG, activités tertiaires, logements). Un débat a lieu au sein de l'assemblée sur le rôle d'une collectivité dans les investissements relatifs à des logements.</p> <p>Le président de la CCLTG indique qu'un état d'avancement des travaux du groupe de travail sur cette maison située Bld Charles de Gaulle à Beaumont aura lieu au prochain conseil communautaire.</p> <p>Il est demandé dans l'assemblée la suite qui sera donnée au poste « petites villes de demain » à l'automne 2026, date de fin du contrat de l'agent actuellement en poste. Il est répondu qu'à ce jour, l'Etat ne s'est pas prononcé officiellement sur la suite qui sera donnée au programme PVD. Les services de la CCLTG indiquent que, dans l'incertitude, le poste a été budgété en année pleine dans le BP 2026. Le président de la CCLTG indique que la même problématique financière se pose pour le poste de « convention territoriale globale ».</p>
20251002 D04	FINANCES Décision modificative n°1 au budget	Présents : 33	L'assemblée délibérante a approuvé la décision modificative n°1 au budget principal 2025 de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise afin de régulariser un manque de

	principal de la CCLTG	Votants : 35 Adoptée à : Unanimité	crédit de 8000 € au chapitre 65 (remboursement d'une dépense exceptionnelle – tracteur vendu en panne – remboursement à l'acquéreur) Cette DM n°1 est neutre budgétairement.																								
			<p>Objets : Dépense exceptionnelle vente tracteur annulée</p> <p>FONCTIONNEMENT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> <tr> <th>Article (Chap.) - Fonction - Opération</th> <th>Montant</th> <th>Article (Chap.) - Fonction - Opération</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6078 (011) - 020 : Autres marchandises</td> <td>- 8 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>65888 (65) - 020 : Autres</td> <td>8 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>0,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total Dépenses</td> <td>0,00</td> <td>Total Recettes</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses		Recettes		Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	6078 (011) - 020 : Autres marchandises	- 8 000,00			65888 (65) - 020 : Autres	8 000,00				0,00			Total Dépenses	0,00	Total Recettes	
Dépenses		Recettes																									
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant																								
6078 (011) - 020 : Autres marchandises	- 8 000,00																										
65888 (65) - 020 : Autres	8 000,00																										
	0,00																										
Total Dépenses	0,00	Total Recettes																									
20251002 D05	FINANCES Décision modificative n°1 au budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal	Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé la décision modificative n°1 au budget 2025 de l'office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise afin de régulariser : <ul style="list-style-type: none"> - Un flux comptable du chapitre 20 au chapitre 21 en section d'investissement (acquisition de grilles d'exposition non prévue initialement au budget); - Des changements d'imputation comptable sur la section de fonctionnement. Cette DM n°1 est neutre budgétairement.																								

			<p>Objets : DM1 : Regularisation budget OTI 2025</p> <p>INVESTISSEMENT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> <tr> <th>Article (Chap.) - Fonction - Opération</th> <th>Montant</th> <th>Article (Chap.) - Fonction - Opération</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2051 (20) - 633 : Concessions et droits sim</td> <td>-3 400,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2051 (20) - 633 : Concessions et droits sim</td> <td>-200,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>21751 (21) - 633 : Réseaux de voirie</td> <td>-1 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2181 (21) - 633 : Install.générales,agencemen</td> <td>3 400,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>21848 (21) - 633 : Autres matériels de bure</td> <td>1 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2185 (21) - 633 : Matériel de téléphonie</td> <td>1 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2188 (21) - 633 : Autres immobilisations co</td> <td>-800,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>0,00</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>FONCTIONNEMENT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> <tr> <th>Article (Chap.) - Fonction - Opération</th> <th>Montant</th> <th>Article (Chap.) - Fonction - Opération</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6041 (011) - 633 : Achats d'études (autres q</td> <td>-1 200,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6041 (011) - 633 : Achats d'études (autres q</td> <td>-800,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>65811 (65) - 633 : Droits d'utilisation – inf</td> <td>1 200,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>65818 (65) - 633 : Autres</td> <td>800,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>0,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total Dépenses</td> <td>0,00</td> <td>Total Recettes</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Recettes	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	2051 (20) - 633 : Concessions et droits sim	-3 400,00			2051 (20) - 633 : Concessions et droits sim	-200,00			21751 (21) - 633 : Réseaux de voirie	-1 000,00			2181 (21) - 633 : Install.générales,agencemen	3 400,00			21848 (21) - 633 : Autres matériels de bure	1 000,00			2185 (21) - 633 : Matériel de téléphonie	1 000,00			2188 (21) - 633 : Autres immobilisations co	-800,00				0,00			Dépenses	Recettes	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	6041 (011) - 633 : Achats d'études (autres q	-1 200,00			6041 (011) - 633 : Achats d'études (autres q	-800,00			65811 (65) - 633 : Droits d'utilisation – inf	1 200,00			65818 (65) - 633 : Autres	800,00				0,00			Total Dépenses	0,00	Total Recettes	
Dépenses	Recettes																																																																						
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant																																																																				
2051 (20) - 633 : Concessions et droits sim	-3 400,00																																																																						
2051 (20) - 633 : Concessions et droits sim	-200,00																																																																						
21751 (21) - 633 : Réseaux de voirie	-1 000,00																																																																						
2181 (21) - 633 : Install.générales,agencemen	3 400,00																																																																						
21848 (21) - 633 : Autres matériels de bure	1 000,00																																																																						
2185 (21) - 633 : Matériel de téléphonie	1 000,00																																																																						
2188 (21) - 633 : Autres immobilisations co	-800,00																																																																						
	0,00																																																																						
Dépenses	Recettes																																																																						
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant																																																																				
6041 (011) - 633 : Achats d'études (autres q	-1 200,00																																																																						
6041 (011) - 633 : Achats d'études (autres q	-800,00																																																																						
65811 (65) - 633 : Droits d'utilisation – inf	1 200,00																																																																						
65818 (65) - 633 : Autres	800,00																																																																						
	0,00																																																																						
Total Dépenses	0,00	Total Recettes																																																																					
20251002 D06	<p>FISCALITE</p> <p>Délibération portant sur la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal 2025 (FPIC)</p>	<p>Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Le mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes de France pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.</p> <p>La communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et ses communes membres sont bénéficiaires du FPIC 2025. Aussi, le conseil communautaire a décidé de répartir les 290 704 euros de FPIC entre la Communauté de Communes et ses Communes membres selon la répartition n°2 dite dérogatoire libre proposée par l'Etat.</p> <p><u>Intervention dans l'assemblée :</u></p> <p>Il est convenu avec la commune de Beaumont de supprimer le financement de 900€ à Midi Gascogne et de réinjecter cette somme dans le pot commun du FPIC.</p>																																																																				
20251002 D07	<p>RESSOURCES HUMAINES</p> <p>Délibération relative au recours à un vacataire (jury) pour l'école de musique</p>	<p>Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>L'assemblée communautaire a autorisé le recours à des vacataires extérieur pour un membre de jury de l'école de musique.</p> <p><u>Intervention dans l'assemblée :</u></p> <p>Il est convenu que sur la prochaine mandature une délégation du conseil communautaire au président sera proposée pour le recours aux vacataires de l'école de musique.</p>																																																																				

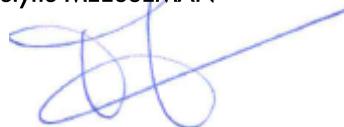
20251002 D08	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création d'un emploi permanent d'attaché territorial : Suite du contrat Volontaire Territorial en Administration (VTA) d'un agent CCLTG	Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a autorisé le président à procéder aux démarches nécessaires pour le recrutement d'un agent (préalablement en poste au sein de la collectivité sur un poste VTA).
20251002 D09	RESSOURCES HUMAINES Délibération approuvant le versement de chèques cadeaux aux agents de la CCLTG au titre de l'année 2025	Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a décidé d'accepter l'attribution de chèques cadeaux d'un montant de 40 euros, à l'ensemble du personnel communautaire (fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels (CDI et CDD) et agent mis à disposition de la CCLTG, en poste au sein de la collectivité au 1er décembre 2025.
20251002 D10	RESSOURCES HUMAINES Délibération approuvant le renouvellement de la mise à disposition de l'agent médiathèque	Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a donné son accord pour le renouvellement de la convention de mise à disposition à temps partagé de Madame Véronique Sauzède, agent de la médiathèque intercommunale.
20251002 D11	ECONOMIE Délibération portant sur la révision du loyer de l'atelier 2 de l'hôtel d'entreprises	Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a adopté la révision du loyer de l'atelier n°2 de l'hôtel d'entreprises : 650 € HT par mois - surface 174 m ² (dont 145 m ² d'atelier et le reste en bureaux et vestiaires).
20251002 D12	TOURISME Demande de renouvellement du classement de l'Office de tourisme intercommunal en catégorie 2	Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Président à déposer auprès de la Préfecture un nouveau dossier de demande de renouvellement de classement en catégorie II de l'office de Tourisme Intercommunal.
20251002 D13	TOURISME Modification de la composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise : intégration de M.REQUENA et M.BARCELONA	Présents : 33 Votants : 35 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a : <ul style="list-style-type: none">acté l'intégration de Messieurs Amancio REQUENA et Anthony BARCELONA en qualité de nouveaux membres de la société civile au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal ;approuvé la nouvelle composition du Conseil d'Exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Lomagne Tarn et Garonnaise.
20251002 D14	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024	Présents : 32 Votants : 34 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire : <ul style="list-style-type: none">a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 eta autorisé la mise en ligne du rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;

			<p>- a autorisé à renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPE.</p>
20251002 D15	<p>AFFAIRES GENERALES Groupement de commandes fourniture de combustible granulés bois – Convention de répartition des frais saison 2025-2026</p>	<p>Présents : 32 Votants : 34 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>La Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et Garonnaise est membre du groupement de commandes coordonnés par la commune de VERLHAC-TESCOU pour la fourniture de granulés bois.</p> <p>L'article 10 de la convention constitutive du groupement précise que « Le coordonnateur pourra être indemnisé, [...] des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés. [...] Le coordonnateur arrête par convention les conditions d'indemnisation de ses frais chaque année ».</p> <p>Le conseil communautaire a autorisé le président à signer la convention d'organisation et de répartition des frais communs et l'a autorisé à verser une participation de 28,28 € au titre des frais engagés pour le marché de fourniture de granulés bois pour la saison 2025-2026.</p>
20251002 D16	<p>SERVICES TECHNIQUES Délibération autorisant le Président à mettre en vente au plus offrant, les matériels vétustes avec mise à prix minimale</p>	<p>Présents : 32 Votants : 34 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>L'assemblée communautaire a autorisé le président à mettre en vente au plus offrant, via une information sur le site de la CCLTG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Quad immatriculé 91 KW 82 avec une mise à prix minimale de 500€; - Le Tracto CASE 590 super M avec une mise à prix minimale de 2 000€; <p>et à Signer tout document se rapportant à cette vente.</p>
<p><u>Questions diverses :</u> pas de remarques sur les thématiques évoquées.</p>			

La séance est levée à 20h

La secrétaire de séance

Evelyne MEESEMAN



Le Président

Bernard SALOMON

